

**ALGER**

Extract of Alger républicain

Alger républicain

<http://www.alger-republicain.com/Tous-dans-l-action-le-5-mars-Les.html>

# Tous dans l'action le 5 mars ! Les travailleurs-euses sans papiers avec tous les travailleurs de ce pays contre l'insécurité de l'emploi et la précarité

Publication date: jeudi 28 février 2013

## Description:

- Actualité politique internationale - Europe -

Les travailleurs sans papiers grévistes de 2008/2009/2010 qui ont été « mis de côté par les préfetures », qui ont été frappés d'une Obligation à Quitter le Territoire Français (OQTF) doivent enfin être convoqués afin de se voir remettre un récépissé avec une autorisation de travail.

Cet engagement d'octobre 2012, réaffirmé par le Ministre de l'Intérieur le 27 novembre 2012 doit être tenu !

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

**Les travailleurs sans papiers grévistes de 2008/2009/2010 qui ont été « mis de côté par les préfectures », qui ont été frappés d'une Obligation à Quitter le Territoire Français (OQTF) ; doivent enfin être convoqués afin de se voir remettre un récépissé avec une autorisation de travail.**

**Cet engagement d'octobre 2012, réaffirmé par le Ministre de l'Intérieur le 27 novembre 2012 doit être tenu.**

C'est ce que la Cgt a réaffirmé au cabinet de Manuel Valls le Lundi 18 février.

Le directeur adjoint a confirmé cet engagement, mais voulant encore gagner du temps, ergote sur la définition de qui a été gréviste

La circulaire du 28 novembre 2012 dite « circulaire Valls », même avec ses insuffisances, n'a été rendue possible que par les sacrifices endurés par tous ces migrants pendant ces longs mois de grèves et de mobilisations sous le quinquennat de N. Sarkozy.

**Non, nous n'acceptons pas qu'aujourd'hui le gouvernement fasse payer cette grève au prix fort à une partie de ces travailleurs, en leur refusant un récépissé et la possibilité de retrouver un travail.**

Nous ne pouvons l'accepter, d'autant plus qu'en octobre 2012, dans le bureau du directeur adjoint du cabinet du Ministre de l'Intérieur, les autorités reconnaissaient un « sabotage » dans la mise en oeuvre de « l'addendum » de juin 2010 et des engagements pris alors vis à vis des organisations syndicales pour la régularisation des grévistes.

**Comme nous ne pouvons accepter que les préfectures continuent d'interpréter à leur guise la nouvelle circulaire, comme ils le faisaient avec les anciens textes, pour limiter au maximum le nombre de régularisations.**

Comme nous n'acceptons pas que de nombreux travailleurs sans papier soient toujours contraints au travail « au noir », parce que rien n'est prévu pour eux dans la circulaire du 28 novembre 2012.

En même temps, le gouvernement s'apprête à faire de « l'Accord national interprofessionnel » voulu par le Medef, une nouvelle loi qui va permettre aux patrons de licencier plus facilement, plus vite, de fragiliser le contrat de travail et de faciliter la mobilité forcée. Bref d'aller dans le sens du patronat qui, à l'entendre, « subirait trop de règles, trop de contraintes », quitte à jeter une très grande partie des travailleurs français ou migrants de ce pays dans l'insécurité et la précarité.

**Non le Medef ne fera pas sa loi !**

**Contre la précarité et le travail au noir, il faut régulariser !**

**A l'appel de la Cgt, de FO, de la Fsu et de Solidaires, les travailleurs-euses sans papiers seront dans la rue le mardi 5 mars à 14 h Place du Châtelet à l'Assemblée Nationale.**

**Montreuil, le 22 février 2013**